Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-20200411-DE
le 30/04/2020

SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20200411 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/04/2020

Objet : convention de prestation de conférencier

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 30/04/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_lib 057-2020.pdf

Annexes :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20200430-20200411-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/04/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-20200411-DE
le 30/04/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2020-057

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 27 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt, au jour du vingt-sept avril à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni en visioconférence, sur convocation de sa présidente, Émilienne POUMIROL en date du 22 avril 2020.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **CONVENTION DE PRESTATION CONFÉRENCIER**

Dans le développement du projet relatif à l'innovation managériale engagé par la nouvelle gouvernance, il a été programmé des interventions de conférenciers avertis en la matière pour faire part de leur expérience ou pour amener une réflexion sur cette nouvelle démarche au profit des managers du SDIS. Afin d'encadrer ces interventions tant sur le déroulement que sur les prises en charge financières potentielles voire rémunérations, un projet de convention est soumis à votre approbation.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

AUTORISENT la présidente à signer au cas par cas la convention en objet.

La présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne.

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.30 avril 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex